

Initiatives ministérielles

désuètes du ministre d'État à la Privatisation, mais bien par une nouvelle vision dans le cadre de laquelle les produits non nocifs pour l'environnement sont ceux qui seront rentables. Ce sont ces produits qui assureront la croissance au Canada.

Pourtant, le gouvernement dit non: «Nous avons adopté la politique de l'autruche. Nous devons réduire le déficit. Nous devons vendre nos éléments d'actif, comme nous avons fait avec Postes Canada et d'autres organismes. Nous nous devons de réduire le déficit et d'aller jusqu'au bout.» Le fait, pour le gouvernement, de vouloir aller jusqu'au bout de son initiative l'empêche de se tourner vers l'avenir. Sa politique l'empêche d'avoir une vision globale qui assurerait au Canada une meilleure économie ainsi qu'un avenir durable pour son environnement.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, en écoutant ce que vient de dire la députée du parti socialiste, j'ai remarqué qu'elle n'a pas mentionné une seule fois l'amendement sur les langues officielles proposé par mon ami d'Ottawa—Vanier. Je crois que le NPD a peur d'aborder ce sujet, ce qui paraît évident. Fait plutôt intéressant, la députée ne l'a pas mentionné une seule fois.

Le débat porte sur un amendement bien intentionné de mon ami d'Ottawa—Vanier. Je voudrais présenter le point de vue du gouvernement sur cette question car je le juge très important.

Lorsque Petro-Canada cessera d'être une société d'État, ses activités commerciales relèveront des provinces. C'est ce qui distingue une société pétrolière d'une société aérienne.

Après sa privatisation, Air Canada continuait de relever du gouvernement fédéral. Une fois privatisée, Petro-Canada relèvera des provinces, tout comme ses concurrents.

Le Parlement n'a pas l'autorité constitutionnelle voulue pour imposer directement des exigences linguistiques à Petro-Canada une fois que celle-ci sera privatisée. S'il lui imposait même une partie de la Loi sur les langues officielles, réglementant ainsi une activité qui n'est pas de sa compétence, le gouvernement fédéral se mettrait dans une situation intenable. Cela nous pose des difficultés.

La seule façon de le faire serait de déroger à la compétence provinciale de la manière proposée par la motion n° 23. Je ne suis pas certain que ce soit ce que le député désire. Je sais ce qu'il veut. Il veut faire en sorte que Petro-Canada maintienne ses politiques de bilinguisme. C'est valable. Il ressort clairement des témoignages de M. D'Iberville Fortier que la fiche de Petro-Canada en matière d'utilisation des deux langues officielles est excellente. Il était très heureux de sa performance. Il n'y a pas de raison pour que la société ne continue pas sur cette voie.

Le gouvernement n'estime toutefois pas souhaitable d'empiéter sur les domaines de compétence provinciale, et ne croit pas que ce soit nécessaire pour faire en sorte que Petro-Canada continue de servir le public dans les deux langues officielles. L'article du projet de loi qui traite des langues officielles et les statuts qui seront approuvés pour Petro-Canada veilleront à ce que celle-ci fasse bon usage des deux langues officielles.

Le député m'a demandé comment le public pouvait porter plainte en ce qui concerne les langues officielles s'il le jugeait nécessaire. Il ne m'écoute même pas pendant que j'essaie de lui expliquer comment le Canadien ordinaire, comment lui ou moi pouvons porter plainte contre Petro-Canada si nous estimons qu'elle ne fait pas ce qu'elle a dit qu'elle ferait. Le mandat d'une société est clairement énoncé dans les statuts de cette société, et si une personne juge que la société ne respecte pas son mandat, elle peut porter plainte en vertu de la Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral. Ainsi, le public a la possibilité de porter plainte si la société ne respecte pas ce qui est énoncé dans ses statuts.

Pour être francs avec vous, nous avons eu de la difficulté avec cela. C'est un point que nous avons examiné longuement. Le député sera certainement d'accord avec moi pour dire que la question des langues officielles nous tient tous beaucoup à coeur. Ce que Petro-Canada devra faire en ce qui concerne les langues officielles sera clairement énoncé dans les statuts de la société, et je crois que le député et les Canadiens en général seront satisfaits.

Le député comprend certainement aussi que nous ne devons pas fouler aux pieds la responsabilité constitutionnelle des gouvernements provinciaux à cet égard. Par conséquent, nous estimons que la question des langues officielles est traitée de façon adéquate dans le projet de loi sous sa forme actuelle.